

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

Juillet 2012

n°9

L'édito du Maire

Pour des raisons de sécurité routière, nous avons fait installer des trottoirs rue des longs champs et rue du stade. Ils sont de plus en plus souvent encombrés par des véhicules en stationnement. Cela pose un problème aux piétons, et encore plus aux parents qui se promènent avec enfants et poussettes, les obligeant à recourir à la chaussée pour cheminer. Le trottoir ne répond alors plus à son objet.

Quand ils ne sont pas encombrés par des véhicules, les trottoirs sont parfois aussi minés par les déjections canines. Il est rappelé ici que les propriétaires de chiens doivent ramasser et évacuer les déjections de leurs animaux.

Nous appelons chacun à la vigilance et au civisme pour que ces désagréments cessent et nous vous en remercions.

Le Maire
Roland GASTINE

Le coût prévisionnel est de 20 290 € HT. Une subvention a été sollicitée au titre de la répartition des amendes de police pour amélioration de la sécurité. La subvention attribuée est de 4 435 €, soit 29,57% du plafond subventionnable (15 000 €).

Travaux 2012



Assainissement

Le premier bassin de la lagune de la route de Buthiers devra être vidangé en 2013 avec épandage des boues. Le plan d'épandage des boues est en cours d'agrément en préfecture.

Trop de lingettes parasites polluent ce premier bassin. Pour y remédier, les bacs de décantation vont être modifiés pour permettre de manœuvrer le dégrillage avec plus d'aisance. L'étude a été confiée à l'agence départementale d'ingénierie aux collectivités, pour un coût de 1 196 € TTC.

Les travaux pour les deux lagunages sont estimés à 8 764 € TTC.

Réfection du toit de la chapelle

Le coût prévisionnel est de 39 878,20 € TTC

La réglementation impose la pose d'un paratonnerre sur le toit des édifices publics. Le coût prévisionnel est de 3 462,67 € TTC.

Une subvention du Conseil Général est envisagée au titre de la 2^{ème} tranche de l'effort fiscal de 20%

Subventions accordées à ce jour:

- Dotation d'équipement des territoires ruraux : 20% soit 9 410,20 €
- Aide parlementaire du sénateur Jean-Pierre MICHEL: 14,57% soit 7 000 €

Le total des subventions publiques est de 54,57% pour un plafond de 55% maximum.

A ce jour, la souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine a récolté 6 095 € moins 186,85 € de frais de gestion.

Il reste donc 5 908,15 € somme à laquelle s'ajoute la subvention de 5 000 € donnée par la Fondation du patrimoine.

La souscription n'étant pas close, vous pouvez encore apporter votre contribution.

www.fondation-patrimoine.org/fr/franche-comte-10/tous-les-projets-507/detail-chapelle-de-villers-le-temple-3373

Finances publiques



Les comptes administratifs de l'année 2011 ont été approuvés.

	Budget communal	Assainissement
Fonctionnement	38 557,47 €	11 436,27 €
Investissement	- 5 983,70 €	35 219,85 €

Le budget 2012 se décompose ainsi :

	Budget communal	Assainissement
Fonctionnement	143 048,60 €	22 734,12 €
Investissement	120 235,30 €	42 683,47 €

Budget communal

Elargissement du chemin piéton le long de la VC n°1. Les eaux pluviales ravinant le fossé, il a été décidé par mesure de sécurité pour les enfants de Perrouse, d'installer une canalisation qui permettra en outre d'élargir le cheminement.



S.S.I.R.O.



(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)

Dégâts des eaux

Le 6 février 2012, des canalisations ont gelé au pôle éducatif, plus exactement ce sont les raccords de canalisations qui ont gelé. Un dégât des eaux s'est produit au niveau du périscolaire mais il s'est propagé rapidement au reste de l'école en raison de températures très froides.

Grâce à la mobilisation de tous : personnel périscolaire CCPR, personnel enseignant, personnel du syndicat scolaire, élus, l'école n'est restée fermée qu'une seule journée, le mardi 7 car le sinistre est survenu le lundi 6 février à 16h30 environ.

Dès le lendemain, la mairie de Perrouse a mis à disposition la salle de rencontre et cela a permis d'accueillir les élèves dans des conditions acceptables. Ensuite les élèves ont réintégré rapidement les salles de classe, mais pour la cantine et la garderie, il a fallu patienter deux semaines. Les réparations étaient plus importantes dans la partie cantine.

Je tiens à remercier le personnel de la CCPR qui a toujours accepté de travailler dans des conditions moins favorables et sans aucune remarque négative. Mais, je veux aussi remercier les parents d'élèves qui ont également accepté la situation avec beaucoup de pragmatisme et de philosophie.

Et également, les entreprises qui avaient travaillé pour la construction du pôle éducatif : Franche Comté Chauffage (Etablissements PALISSOT) et la société LAFFOND pour les plafonds, elles sont intervenues très rapidement après le passage de l'expert.

Et enfin, le personnel du Syndicat scolaire et les enseignants qui ne se sont jamais plaints.

Et la suite ?

Les températures sont souvent négatives en Franche-Comté et plusieurs jours de suite en hiver, il nous faut donc anticiper l'avenir et M. VIENOT, adjoint technique, isolera cet été les raccords de canalisation pour que cela n'arrive plus. Je tiens à préciser qu'il n'y a aucun vice dans la construction du pôle, cela est arrivé à cause du froid à beaucoup d'autres endroits.

Les dégâts ont été remboursés par l'assurance à hauteur des dépenses engagées, de même pour le matériel du périscolaire qui appartient à la CCPR.

Aménagements prévus

La classe de M^{lle} TOURDOT (CE1-CE2) sera équipée, à la rentrée prochaine, de tables et des chaises plus adaptées à la morphologie des enfants. L'ancien mobilier, qui dispose d'un certain cachet – car il vient de l'école de Buthiers – sera certainement prochainement vendu. Les sommes récoltées sont destinées à la caisse de l'école. Je remercie M. MAGNIN Didier, Maire de la commune de Buthiers et son conseil pour la cession du mobilier.

C'est la dernière salle de classe à équiper en matériel neuf. L'an dernier, le choix de M^{lle} TOURDOT a été un tableau numérique relié à un ordinateur avec une connexion internet. Les élèves et l'enseignante sont satisfaits de ce matériel, et cela a donné envie au reste de l'équipe pédagogique d'être équipée de tableaux spéciaux.

Depuis plusieurs années, la même équipe s'occupe des enfants des cinq villages qui composent le pôle éducatif avec enthousiasme et professionnalisme. Cela est une satisfaction pour les élus qui apportent les préalables nécessaires pour que les enseignants travaillent dans de bonnes conditions et ainsi que les enfants aient la meilleure qualité d'enseignement possible.

Les investissements réalisés au sein de l'école sont toujours positifs pour l'avenir. Je tiens à remercier les élus des communes et les élus du syndicat scolaire d'accepter de me suivre dans cette démarche. Ce n'est pas toujours simple car les budgets des communes sont souvent serrés.

Cette année tout particulièrement, les investissements en matériel neuf sont importants et ont été possibles car chaque commune a accepté d'y contribuer. Les trois classes primaires et une classe maternelle, celle de M^{me} RAOUL, seront équipées pour la rentrée de vidéoprojecteurs interactifs, associés à des visualiseurs et des ordinateurs. Il faut également du mobilier pour les PC et les visualiseurs. Cela représente une somme d'environ 12 000 € sur laquelle le syndicat récupère la TVA en grande partie.

D'autres communes ont fait le même choix d'équipement que nous, ce qui a permis de se regrouper pour obtenir des prix avantageux. C'est la société GIGAMEDIA à Vesoul qui a obtenu le marché et doit procéder aux installations du matériel cet été. Vous en aurez donc des échos dès la rentrée grâce à vos enfants, petits-enfants, ou enfants du voisinage.



Fête de fin d'année

Le vendredi 22 juin 2012 a été organisée la fête de fin d'année du pôle éducatif, ce sont les parents d'élèves qui en gèrent l'organisation et la réalisation. Une exposition de panneaux réalisés par les élèves a lieu le même jour à 18 h à l'école.

Les panneaux ont été exposés sur la palissade qui sépare les deux cours, ils ont été réalisés avec l'aide de M^{me} Nadine MEUNIER qui est venue encadrer les élèves. Le travail artistique est bluffant, de grande qualité (voire photographies ci-dessous)

L'exposition a été suivie d'un repas champêtre. La coopération entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les parents d'élèves témoigne encore du bon climat qui règne au sein de notre école.

Je remercie les représentants des parents d'élèves de chaque commune pour leur implication exemplaire.

Aulx les Cromary : M^{me} STACHOWSKI Odile et M^{me} VIEILLARD Nathalie. Buthiers : M^{me} LEGROS Laurence. Chambornay : M^{me} GIRODS Christelle et M^{me} ZENATERI Frédérique. Cromary : M^{me} PARISOT Hélène, M^{me} VALCESCHINI Philomène et M. PAGNEUX Arnaud. Perrouse : M^{me} VIENNY Chloé et M^{me} DIDIER Adeline.

Artothèque

Dès cette fin d'année scolaire, dans l'accueil du pôle éducatif, est affichée une œuvre d'art contemporain.

Le principe de l'artothèque est le même que celui d'une bibliothèque. Pour un temps déterminé, on emporte une œuvre d'art et on change d'œuvre selon un rythme décidé par contrat. Particuliers, collectivités comme le syndicat scolaire, ou même entreprises peuvent emprunter des œuvres.

J'ai fait ce choix pour le syndicat scolaire car nous avons bénéficié de subventions pour la construction du pôle et devons restituer une somme destinée à la promotion de l'art.

Les élèves sont sensibilisés à l'art dès les classes de maternelle et l'exposition réalisée cette année l'a démontré.

Mais, l'art contemporain est encore peu accessible et le principe de l'artothèque est d'en faciliter l'accès. Ce sont des dessins, des peintures, sculptures, photographies, gravures ou sérigraphies. Le choix est donc vaste.

A titre d'information ou pour accéder au catalogue des œuvres, voici l'adresse mail de l'artothèque de Besançon : arto-besancon@orange.fr

M-L Quelet, présidente du syndicat



Vote de taxes

Le conseil municipal a été obligé de réaliser un ajustement de la fiscalité pour essayer d'accroître notre « effort fiscal » dont dépendent certaines dotations de l'état.

A titre d'exemple, le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, qui nous était attribué en 2011 était de 3 286,84 €. Cette année, les communes se trouvant dans la 1^{ère} tranche d'effort fiscal n'ont rien obtenu ; celles de la 2^{ème} tranche – dont nous sommes – ont perçu 1 400 € et celles de la 3^{ème} tranche, 6 737,29 €

La fiscalité sera donc augmentée comme suit :

- Taxe d'habitation : de 4,50% à 5,04%
- Foncier bâti : de 8,34% à 9,34%
- Foncier non bâti : de 34,05% à 38,14%

Toutefois, une diminution de la part fiscale payée au titre du syndicat scolaire par le contribuable a été effectuée par la commune.

Déchetterie de Devecey

Les habitants de Perrouse sont acceptés à la déchetterie de DEVECEY.

Toutefois, il est nécessaire de faire une demande de badge pour pouvoir y pénétrer dans les conditions stipulées par le document délivré par le SYBERT.

Ceci est officiel et met fin aux bruits selon lesquels nous serions exclus.

Roland GASTINE



Création réalisée par les élèves de l'école de Perrouse pour l'exposition du 22 juin dernier.

Fermeture de la mairie

Durant l'été, la Mairie sera fermée du 13 août au 1^{er} septembre 2012 inclus. Une permanence sera assurée les 18/8, 25/8 et 1/9 de 10h à 11h.

Brûlage des déchets verts

Il est rappelé ici que le brûlage à l'air libre de déchets verts est une pratique interdite par circulaire ministérielle.

Les déchets de tonte, de taille de haie, les branchages et autres végétaux doivent être évacués en déchetterie ou compostés.

Outre la gêne occasionnée à l'entourage, ces brûlages produisent des substances nocives telles que monoxyde de carbone, composés organiques volatils, oxyde d'azote, dioxines, entre autres.

Les habitants de Perrouse et Villers le Temple peuvent apporter leurs déchets verts aux déchetteries de Boulot, Devecey et Rioz. Voir **l'Essentiel de Perrouse** pour les adresses et horaires (disponible à la Mairie).

Transports



La CCPR étudie actuellement la mise en place d'un service de transport à la demande pour les habitants de la communauté de communes. Le principe a été adopté par délibération du 25/06/2012.

Un groupe de travail a été constitué et le transport vers la gare LGV évoqué, au vu du coût des places de parking.



CCAS

Le CCAS organisera deux manifestations dans les prochains mois:

- une soirée dansante avec l'orchestre de Sonia Chevaux et repas comtois, le 20 octobre 2012, à la salle des fêtes de Perrouse.
- une soirée loto le 2 février 2013 à la salle des fêtes de Perrouse.

Retenez ces dates. Merci pour votre participation.



Le voyage au Royal Palace de Kirrwiller, prévu le 17 mars 2013, fera l'objet d'une communication particulière.

UTILISATION DES TONDEUSES : pour le respect du voisinage, n'utilisez pas de tondeuse, tronçonneuse, perceuse ou autre engin bruyant entre 12h et 14h, avant 9h ou après 19h30, ni après 12h les dimanche et jours fériés. Merci.